



BILAN
**PLAN DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**

2019-2025

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE

- Population : 1 911 311 habitants
- Superficie : 3 150 km²
- 92 communes



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLE

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – MÉNAGES ET HABITAT



Caractéristiques des ménages (INSEE)

- 1 911 311 habitants en 2021 selon l'INSEE soit 37,3% de la région PACA
- Une densité de 606 habitants par km² contre 106,5 en France, la Métropole est donc très Urbanisée
- 70% du territoire est en zone urbaine
- 28% du territoire est en zone rurale
- 2% du territoire est en zone touristique, elles reçoivent un afflux saisonnier important

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – MÉNAGES ET HABITAT

Caractéristiques des ménages (INSEE)



- **38,3% de la population a entre 30 et 59 ans**, 35,2% de la population a moins de 30 ans et 26,5% de la population a 60 ans ou plus.
- **95 000 étudiants - 1^{ère} Université de France**
- Taux de pauvreté : 18,4% contre 14% pour la population française.
- Taux de chômage des 15/64 ans : **12,6%** contre 8% pour la France.
- **50,1%** des ménages sont dit « prioritaires » (selon les critères sociaux).

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Logement (INSEE)

- **65,2% des logements de la métropole sont des appartements**, 34% sont des maisons individuelles
- **47,4%** des habitants sont **locataires** dont 15,3% en HLM
- 7,4% des logements sont suroccupés



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLE
■ ■ ■

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Tourisme (source : my provence)



- **7,7 millions** de touristes par an
- 37,8% des nuitées sont faites par des touristes étrangers
- **Flux massif** pour une métropole de 1,9 million d'habitants
- Durée moyenne du séjour : **4,9 nuits**
- **50,8% des réservations se font par Airbnb ou Booking**
- **16,2%** sont des primo-visiteurs

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DECHETS

1. Le Schéma Métropolitain de gestion des déchets ménagers et assimilés

(délibéré en oct. 2017)

2. Le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - 2019 - 2025

(délibéré en déc. 2019)

3. Stratégies métropolitaines thématiques :

- Approbation du projet 2024-2026 de **généralisation du tri à la source des biodéchets** sur le territoire métropolitain (délibéré en octobre 2023)
- Approbation de **la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi** des déchets ménagers et assimilés 2024-2030 (délibéré

ADOPEZ LE en février 2024

R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



→ Réduire les déchets,



→ Augmenter le taux de valorisation matière et organique,

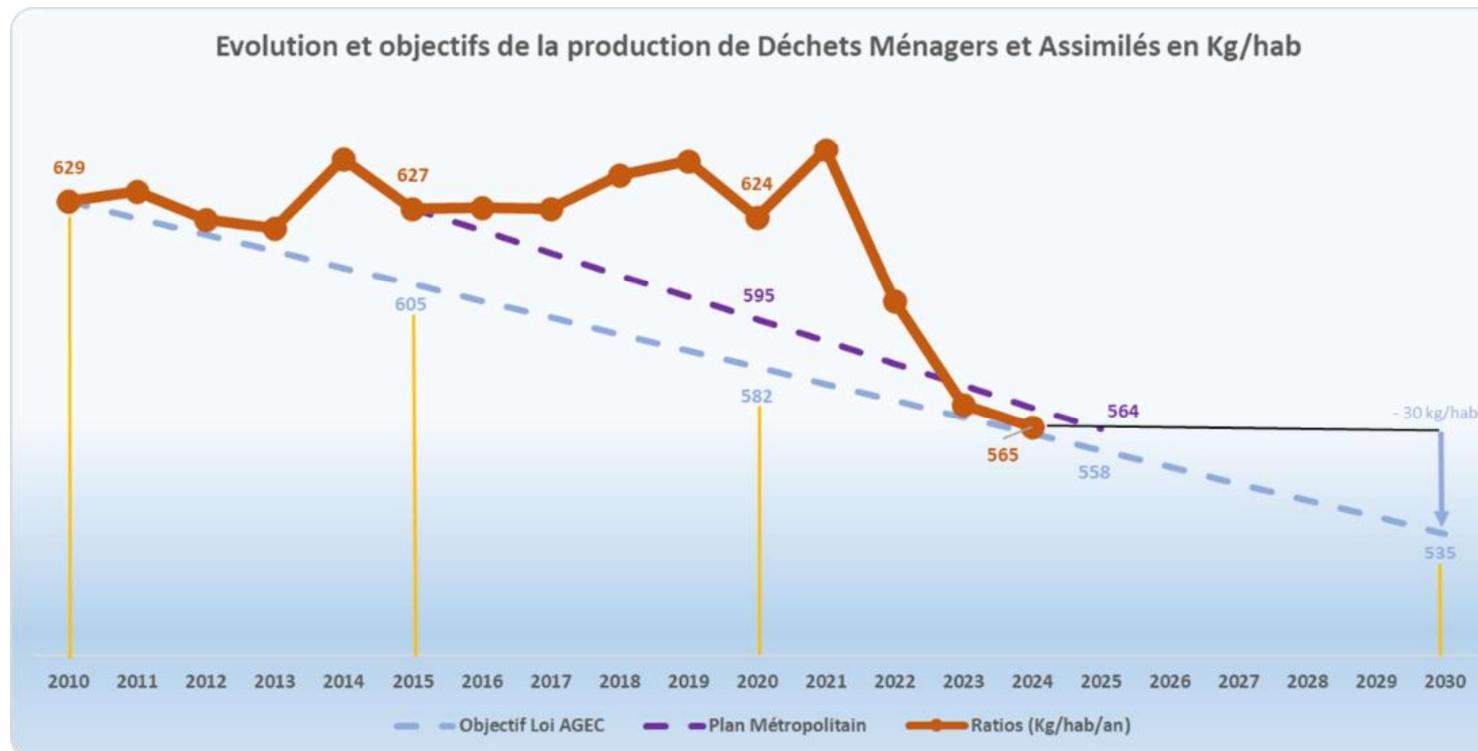


→ Maintenir les capacités de traitement des déchets.

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLE

LES OBJECTIFS DU PLAN DE PRÉVENTION 2019 - 2025

Objectif : - 10% de DMA/habitant en 2025 par rapport à 2015



L'évolution du ratio de DMA est **- 9 %** par rapport à 2010

ÉVOLUTION DU RATIO DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2018



636

Kg/habitant/an

2020



624

Kg/habitant/an

2024



565

Kg/habitant/an



BILAN DES ACTIONS
PLAN DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

2019-2025

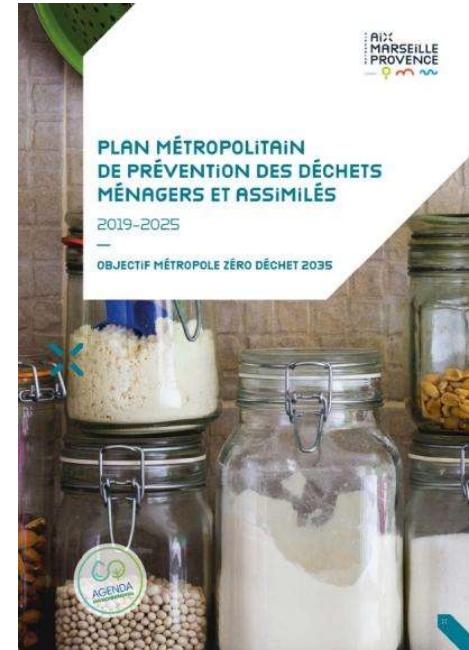
ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

LE PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Voté en décembre 2019

Les 4 axes du plan de prévention :

- **Axe 1 :** Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- **Axe 2 :** Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- **Axe 3 :** Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Axe 4 :** Donner une seconde vie aux produits et objets.



X

AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-1 SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

Organisation de « temps forts de communication à destination du grand public



Harmonisation des supports de communication



Site Internet dédié aux déchets et
l'appli « Adoptez le R3flexe »

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER
dechets.ampmetropole.fr



AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-1 SENSIBILISER A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

Bilan 2019 – 2025 :

- **280 000** habitants sensibilisés sur le terrain (stand, porte à porte,...) sur la période.

En 2024, cela représente **5 % des habitants de la Métropole**

- **1 400** actions de sensibilisation de proximité (ateliers, stands, marchés forains)
- Presque **600 000** visiteurs sur le site internet métropolitain au cours des 2 dernières années, soit **16 % des habitants en moyenne par an**
- **3 200** classes sensibilisées – **79 000** élèves – Soit une moyenne de **11 % des élèves de la Métropole par an**

AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-1 SENSIBILISER A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

Amélioration du dispositif

- Poursuite des actions de communication en évaluant l'impact sur le changement de comportement
- Cibler des actions de communication de proximité par secteur pour améliorer leur efficacité
- Poursuite des actions auprès du public jeunes en élargissant les cibles (primaires aux étudiants)
- S'appuyer sur des relais d'information

AXE 1 : SENSIBILISER

Accompagnement des familles zéro déchets



Les foyers ont réduit
de 35 à 50 % leur
production de
déchets !



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-1 SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

* ACTIONS SUPPLEMENTAIRES Pour aller plus loin

- Expérimentation "**Familles Eco-responsables**" (2022) s'est poursuivi par le "**défi familles zéro déchet**"
- Mise en œuvre de la **Charte métropolitaine des manifestations éco responsables**, intégrant la charte de réduction des déchets

Depuis 2023 :

- **302 familles "Zéro Déchet" accompagnées** au total
Les foyers ont réduit de **35 à 50 %** leur production de déchets et 40 % constatent une baisse de leurs dépenses.
- En 2025, **63 évènements de + de 5 000 participants** ont été recensés sur le territoire et **49 chartes** ont été signées

AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-2 DÉPLOYER L'AUTOCOLLANT STOP PUB

LA MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

STOP PUB

OUI À L'INFO DES COLLECTIVITÉS

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

Actions 2019 - 2025

- Equiper 15 % des boîtes aux lettres d'un autocollant stop pub sur la Métropole :
 - distribution de l'autocollant dans les boîtes aux lettres,
 - mise à disposition dans les mairies, sur les stands tenus par la Métropole.
- Enjeu : limiter la quantité des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres.

Bilan 2019 – 2025 :

- Résultat : 35 000 boîtes aux lettres équipées soit **4 %** des foyers

Estimation du tonnage évité : 944 tonnes

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-2 DÉPLOYER L'AUTOCOLLANT STOP PUB



STOP PUB

OUI À L'INFO DES COLLECTIVITÉS

ADOPEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

Evaluation qualitative

- Transmission par la Poste du nombre de boîtes aux lettres équipées d'un autocollant par commune sur une partie du territoire
- Ponctuellement, évaluation par les éco ambassadeurs du nombre d'autocollants posés après une distribution d'autocollant sur une commune. Exemple sur Puyloubier, en 2019 : 30 % d'autocollants posés à la suite d'une distribution sur l'ensemble de la commune.

Pistes de réflexion pour la suite

- Avec l'évolution de la réglementation et le développement des nouveaux modes de communication par mail et réseaux sociaux la publicité papier non sollicité a drastiquement diminué.
- **Il est préconisé de ne pas reconduire cette action dans le prochain plan de prévention**

AXE 1 : SENSIBILISER

ACTION A1-3 DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITÉ

Actions 2019 - 2025

- Mobiliser les agents pour faire évoluer les pratiques afin de réduire les déchets
- Intégrer la prévention des déchets et l'économie circulaire dans les marchés publics.

Bilan 2019 – 2025 :

- SPASER Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Ex : SAD mobilier issu du réemploi, accord cadre PEMD sur la faisabilité du réemploi dans les opérations de travaux, réparation matériel informatique...

- Organisation des « Jeudi, Je dis climat » : une série de webinaires et d'ateliers pour sensibiliser à la prévention des déchets dans le cadre de son PCAEM (plan climat air énergie)
- **800 agents** de la Métropole ont participé à des ateliers de sensibilisation, des webinaires, des visites de sites (2023-2024)

BILAN GLOBAL DE L'AXE 1

Points forts

- Sensibilisation des enfants à la prévention des déchets à l'échelle de la Métropole
- Meilleure visibilité des actions de communication avec l'organisation des temps forts et la communication de proximité des éco ambassadeurs sur le terrain
- Communication interne proposée aux 8 000 agents (webinaires, newsletters, séminaires...)
- Nouvelles actions auprès des familles volontaires

Points faibles

- S'adapter à la taille et la diversité du territoire métropolitain
- Harmonisation récente des messages et des outils de communication

AXE 2 : DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

A2-1 Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public

Actions 2019 – 2025

- En 2023, uniformisation du **règlement de collecte** des déchets ménagers et assimilés
- Et déploiement de la **redevance spéciale** sur l'ensemble de la Métropole
- En 2025, adoption du **règlement des déchetteries métropolitaines**
- + Le soutien au dispositif « Commerce engagé »

Bilan 2019 – 2025 :

- **231 ZAE** sont sorties du Service public depuis le début
- **39 543 entreprises** ont validé leur compte de redevance spéciale sur le portail MAMP Pros
- **13 580 établissements** paient la redevance spéciale
- Plus de **300 commerces labellisés** par le dispositif « Commerce engagé »

AXE 2 : DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

A2-1 LIMITER LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS PAR LE SERVICE PUBLIC

Impacts attendus : 110 000 tonnes par an à partir de 2021

- Estimation du tonnage évité : 75 608 tonnes en 2024

Evaluation

- Arrêt du dispositif Commerce Engagé fin 2024 car difficile de la massifier auprès de tous les commerçants de la Métropole
- Difficultés de changer les habitudes des professionnels **mais cela leur permet de solliciter des services adaptés et les éco organismes**

Ex : mise en place de gestion mutualisée de DAE sur les zones d'activités et développement de projets EIT (MARSEA, Vitropole,...)

Pistes de réflexion pour la suite

- Il est proposé de poursuivre l'action dans le cadre du futur Plan de prévention.



1. Réduire avec 4 guides

• Vannes le gaspillage alimentaire : des bonnes pratiques de stock pour optimiser la gestion des biodéchets et réduire la quantité de déchets à éliminer.

• Le moins de décharge ou incinération des déchets avec des lessives et lessives naturelles.

• Les fibres : un véritable moyen de réduire les déchets et proposant plusieurs solutions pour les valoriser et sensibiliser des citoyens au geste de tri. Mais on peut aussi les réduire à la source !



Fiche solutions

Que faire des bouteilles en verre vides ?

1. « Réduire » par la vente en vrac

• Personne ne confondra plus la vente en vrac avec une vente en emballage individuel. La fabrication d'une tonne de verre en vrac nécessite 300 kg de CO₂, contre 1 000 kg pour une bouteille en verre classique.

• Favoriser des partenariats entre producteurs et consommateurs pour assurer toutes les qualités requises pour être recyclé plusieurs fois sans perdre de qualité et assouplir les normes.

• Cette fiche présente des solutions pour réduire vos besoins de transformer vos déchets en ressources avec des éco-organismes et institutions.



2. « Réemployer » avec la consigne

• Je peux prévoir une usine, comme Recyclo, qui prévoit les conditions : soit au contrat alimentaire, soit au contrat de vente en vrac, soit au contrat de distribution, sans taxes douanières, sans marques commerciales, sans emballages et basées dans un pays adapté à l'environnement.

• Je vend des bouteilles recyclées. L'objectif de nos adhérents est modeste.

• Dans ces deux cas, le consommateur se charge du laissage.



AXE 2 : DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

A2-1 Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public

Actions supplémentaires Pour aller plus loin

Feuille de Route de l'Economie Circulaire (avril 2025)

1. Limiter l'impact environnemental, à toutes les étapes du cycle de vie des opérations de construction, réhabilitation et d'aménagement
 2. Optimiser le tri à la source et la valorisation des biodéchets sur le territoire métropolitain
 3. Accompagner la structuration de la filière de réemploi
 4. **Optimiser l'utilisation des ressources à l'échelle du territoire en développant la coopération entre acteurs et les synergies**
 5. Valoriser le petit cycle de l'eau métropolitain
- + un axe transversal sur l'accompagnement au changement de pratique incluant une sensibilisation interne ainsi qu'une déclaration communale.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES



Gaspillage alimentaire :

- 24 actions impactantes mises en place dans 37 communes
- Près de 137 tonnes évitées/an



Autres exemples :

Utilisation de serviettes en tissu à la cantine (Saint Chamas), Eco digesteur et vaisselle en inox

ADOPEZ LE
R3PLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



AXE 2 : DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

A2-1 Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public

* Action supplémentaire Pour aller plus loin

Accompagnement individuel et collectif des communes dans la gestion de leurs déchets sur les thèmes du tri, de la réduction du gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets

- Création de guides basés sur les retours d'expériences des communes de la Métropole ; webinaires et ateliers, fiches mémo,...
- Déploiement des nouvelles procédures de facturation des services métropolitains aux communes (accès en déchèterie, mise à disposition de caissons)

Depuis 2023 :

- **35 communes** accompagnées sur la réduction et la gestion des déchets
- **37 communes** accompagnées sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- **28 communes** sur le traitement des biodéchets de restauration
- **17 aires de compostage** pour les restaurants scolaires
- **12 webinaires, 9 ateliers/visites, 6 guides**



BILAN GLOBAL DE L'AXE 2

Points forts

- Une Feuille de route de l'économie circulaire qui structure une démarche transversale ambitieuse
- Une prise de conscience des professionnels de la gestion de leurs déchets et une mise en œuvre d'actions permettant de les réduire et/ou recycler
- Un arrêt de la collecte des zones d'activité qui a permis d'initier des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale et de gestion mutualisée de déchets

Points faibles

- Un changement de pratique qui prend du temps
- La complexité de la mise en œuvre des dispositifs des éco-organismes

AXE 3 : COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUELS

Distribution de 76 700 composteurs individuels et 9 400 lombricomposteurs



POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES

J'ADOPTE LE R3FLEXE DU COMPOSTAGE

ADOPTEZ LE R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER
dechets.ampmetropole.fr
0800 94 94 08 appel gratuit

The image features a woman with long dark hair, wearing a high-visibility vest, smiling at the camera. She is standing outdoors with trees and a wooden structure in the background. Overlaid on the image is promotional text for composting, including the slogan 'J'ADOPTE LE R3FLEXE DU COMPOSTAGE'. Logos for ADEME, LIFE IP SMART WASTE, and the Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur are also present.

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE
M
O
W

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTIONS A3-1 DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

A3-3 DÉVELOPPER LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Action 2019 – 2025

- Mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs
- Organisation de formation et de permanences de distribution
- Généralisation du télépaiement pour l'acquisition

Objectifs :

- Equiper 25 % des foyers individuels en composteurs, soit 35 000 composteurs à installer
- Equiper 6 000 foyers en lombricomposteurs

Bilan 2019 – 2025 :

➤ **76 700** composteurs individuels depuis le lancement du dispositif

Impact estimé : près de 6 800 tonnes/an évitées

➤ **9 400** lombricomposteurs individuels distribués, soit 57 % de plus que prévu

Impact estimé : près de 454 tonnes/an évitées

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-1 DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Evaluation

- Simplification via le paiement en ligne
- Solutions disponibles pour 100 % des habitants
- Enquêtes annuelles de satisfaction : près de 95 % des habitants ayant répondu sont satisfaits
- Très forte demande fin 2023/début 2024, problème d'approvisionnement des fournisseurs

Taux d'équipement
composteurs individuels : **25 %**

Amélioration du dispositif

- Cibler la communication sur les communes ayant un taux d'équipements inférieur à 10 %

Pistes de réflexion pour la suite

- Développer des actions de sensibilisation auprès d'enseignes de jardinage (Truffaut, Botanic)
- Réaliser des animations durant les temps nationaux (Tous au compost, Fête du sol vivant)

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-3 DÉVELOPPER LE LOMBRICOMPSTAGE INDIVIDUEL

Action 2019 – 2025

Equiper 6 000 foyers en lombricomposteurs :

- Mise à disposition de lombricomposteurs pour valoriser les biodéchets.
- Organisation de formation et de permanences de distribution
- Tenue de stands par les éco ambassadeurs lors d'événements
- Généralisation du télépaiement pour l'acquisition

➤ Enjeu : valoriser les biodéchets contenus dans les ordures ménagères.

Bilan 2019 – 2025 :

➤ **9 400** lombricomposteurs individuels distribués, soit 3 400 de plus (57 % de plus)

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-1 DÉVELOPPER LE LOMBRICOMPSTAGE INDIVIDUEL

Impacts attendus : 275 tonnes à partir de 2025

- Estimation du tonnage évité : 454 tonnes, soit 179 T en plus

L'estimation du tonnage évité est calculée à partir des lombricomposteurs individuels distribués depuis 2018. Les tonnages des lombricomposteurs distribués antérieurement ne sont plus pris en compte. On estime qu'ils ont été remplacés depuis ou plus forcément en fonctionnement.

Evaluation qualitative de l'action par AMP et partenaires associatifs

- La Métropole réalise chaque année des enquêtes auprès des acquéreurs de lombricomposteurs.

Pistes de réflexion pour la suite

- Il est préconisé de poursuivre l'action dans le cadre du futur Plan de prévention

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODÉCHETS

ACTION A3-2 DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF OU PARTAGÉ

Action 2019 – 2025

Equiper 500 sites collectifs ou partagés :

- Déploiement dans les copropriétés, résidences, quartiers, jardins partagés
 - Réalisation d'études de faisabilité sur les sites volontaires
 - Identification des référents et des foyers volontaires des sites
 - Accompagnement et formation des référents
 - Validation par le gestionnaire d'une convention
 - Installation des composteurs sur les sites
 - Organisation de cafés compost et animation d'un réseau de référents
- Enjeu : valoriser les biodéchets contenus dans les ordures ménagères.

Bilan 2019 – 2025 :

- **370 sites** de compostage collectifs installés soit 26 % en moins que prévu

AXE 3 : COMPOSTAGE PARTAGÉ

- **370 sites de compostage partagé** en 6 ans
- Organisation de **café compost** au sein des sites avec les référents compostage
- **Accompagnement** et suivi des sites



AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-2 DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF OU PARTAGÉ

Impacts attendus : 700 tonnes à partir de 2025

- Estimation du tonnage évité : 521 tonnes, soit 179 T en moins

L'estimation du tonnage évité est calculée à partir des sites de compostage collectifs installés depuis 2018. Les tonnages des sites équipés antérieurement ne sont plus pris en compte. Hyp : 20 foyers/sites

Evaluation qualitative de l'action par AMP et partenaires associatifs

La Métropole réalise chaque année des enquêtes auprès des foyers volontaires

Pistes de réflexion pour la suite

- Il est préconisé de poursuivre l'action dans le cadre du futur Plan de prévention

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODÉCHETS

ACTION A3-2 DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF OU PARTAGÉ

*ACTION POUR ALLER PLUS LOIN

MISE EN PLACE DE SITES SUR LE DOMAINE PUBLIC GÉRÉS PAR LA MÉTROPOLE

Taux d'équipement des habitants : 34,4%

Zones à faible densité



Habitat pavillonnaire disposant d'un espace vert



Composteurs individuels



ADOPT
R3FL
RÉDUIRE - RÉUTILISER

Zones à densité moyenne



Noyaux villageois / centre ville

Zones à forte densité



Zones urbaines denses



Toutes zones (Habitat collectif)



Sur demande



Appel à solutions

- ✓ Sollicitation des acteurs de l'économie sociale et Solidaire (ESS) pour proposer des solutions locales
- ✓ Objectif de pérennisation des acteurs locaux pouvant apporter des solutions à tous

Composteurs partagés



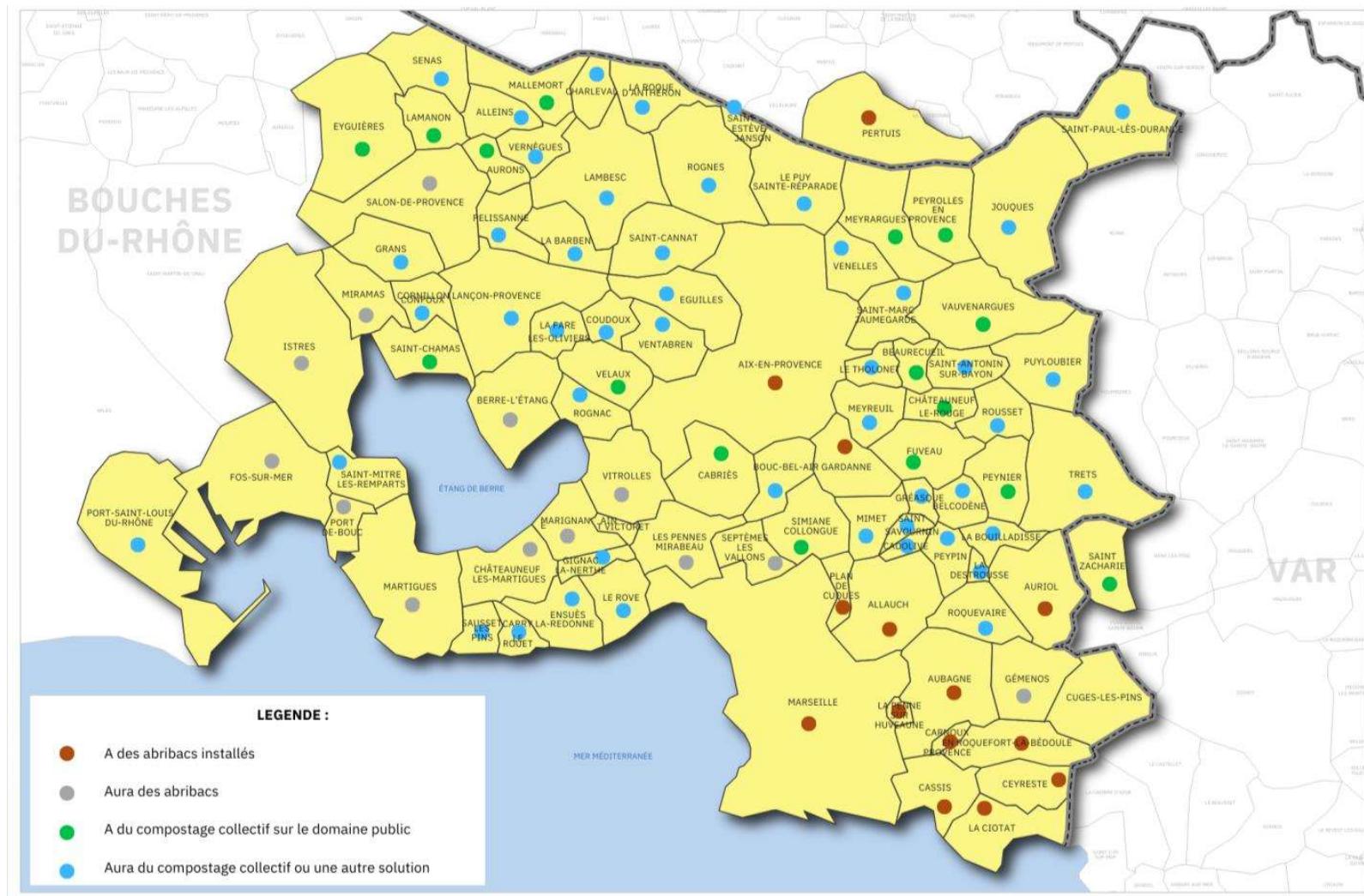
OU

Abris bacs biodéchets



Composteurs partagés

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODÉCHETS SOLUTIONS DE GESTION DES BIODÉCHETS DANS LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLE

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODÉCHETS

ACTION A3-4 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Actions 2019 – 2025

50 % des sites de restauration collective scolaire engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Accompagner les gestionnaires de la restauration collective (école, collège, lycée, maison de retraite) dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser les convives au gaspillage alimentaire.

- Enjeu : valoriser les biodéchets contenus dans les ordures ménagères.
- Résultats :
 - 37 communes engagées dans la démarche
 - Rédaction d'un guide sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

AXE 3 : CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

ACTION A3-4 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Impacts attendus : 430 tonnes à partir de 2025

- Estimation du tonnage évité : 137 tonnes

Evaluation qualitative de l'action par AMP et partenaires associatifs

- Diagnostic réalisé par la commune

Pistes de réflexion pour la suite

- Développer des actions sur l'alimentation durable

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-5 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DOMESTIQUE

Actions 2019 – 2025

Sensibiliser 60 000 foyers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Enjeu : valoriser les biodéchets contenus dans les ordures ménagères.
- Résultats :
 - Accompagnent des familles volontaires dans le cadre du défi zéro déchets
 - Participation à la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'association l'épuisette qui anime des stands avec des chefs culinaires à Marseille : 2 400 participants
 - Mise en place d'une boîte à outils pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire (réglementation, diagnostic, méthodologie pour la mise en œuvre d'actions)
 - Rédaction du guide métropolitain sur le don alimentaire à destination des acteurs de la restauration collective, des grandes surfaces

AXE 3 : CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

ACTION A3-5 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DOMESTIQUE

Impacts attendus : 50 tonnes à partir de 2025

- Estimation du tonnage évité : 2 tonnes

Pistes de réflexion pour la suite

- Il est préconisé de développer des actions sur l'alimentation durable et d'accompagner les associations porteuses de projet

AXE 3 : BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Organisation d'opérations de broyage des déchets verts



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



A promotional poster for a shredding operation. It features the text "LA METROPOLE Cadre de vie GRATUIT Opération broyage de végétaux". It specifies the location as "AIX-EN-PROVENCE Samedi 14 octobre De 9h à 16h Parking Stade Fernand Bouteille, Route de Puylard". The poster also includes instructions: "1 VENEZ AVEC VOS BRANCHAGES jusqu'à 10 cm de diamètre" and "2 REPARTEZ AVEC VOTRE BROYAT pour pailler vos sols". Logos for "APPU DÉCHETS AIX-MARSEILLE-PROVENCE", "ADOPTEZ LE R3FLEXE", and "REGION SUD" are included.

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-6 GESTION AUTONOME DES DÉCHETS VERTS

Action 2019 – 2025

Déploiement de solution de broyage des déchets verts en haute saison en lien avec les communes.

- 100% des habitants équipés de composteur sensibilisés au broyage/paillage.
- Enjeu : valoriser les déchets verts contenus dans les ordures ménagères.
- Résultat :
 - organisation de 624 opérations de broyage dans 83 communes,
 - Sensibilisation de 2 682 personnes au broyage

Impacts attendus : 3 000 tonnes à partir de 2025

- Estimation du tonnage évité : 1 018 tonnes

AXE 3 : VALORISER LA RESSOURCE BIODECHETS

ACTION A3-6 GESTION AUTONOME DES DÉCHETS VERTS

Evaluation qualitative de l'action par AMP et partenaires associatifs

- Mise en place d'un marché public d'opération de broyage des déchets verts dans les communes qui montent en puissance.
- Evaluation de la prestation avec un questionnaire
- Le dispositif est de plus en plus connu par les habitants d'une année sur l'autre

Pistes de réflexion pour la suite

- Il est préconisé de poursuivre l'action dans les communes dans le cadre du futur Plan de prévention

BILAN GLOBAL DE L'AXE 3

Points forts

- **100 %** des types d'habitat ont une solution de proximité pour traiter leurs biodéchets : composteurs individuels, lombricomposteurs, composteurs partagés, collecte en abribacs

Points faibles

- Difficulté des fournisseurs sur les délais de fabrication en 2023 et 2024
- Implication variable des habitants aux opérations (compostage collectif, collecte des biodéchets, broyage des déchets verts,...)
- Ralentissement des demandes (compostage)

AXE 4 : RÉEMPLOI DES OBJETS

Déploiement des espaces réemploi et accompagnement des ressourceries



ADOPEZ
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



AIX
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLE
— O M ~

AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

ACTION A4-1 MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES POINTS POUR LE RÉEMPLOI

Action 2019 – 2025

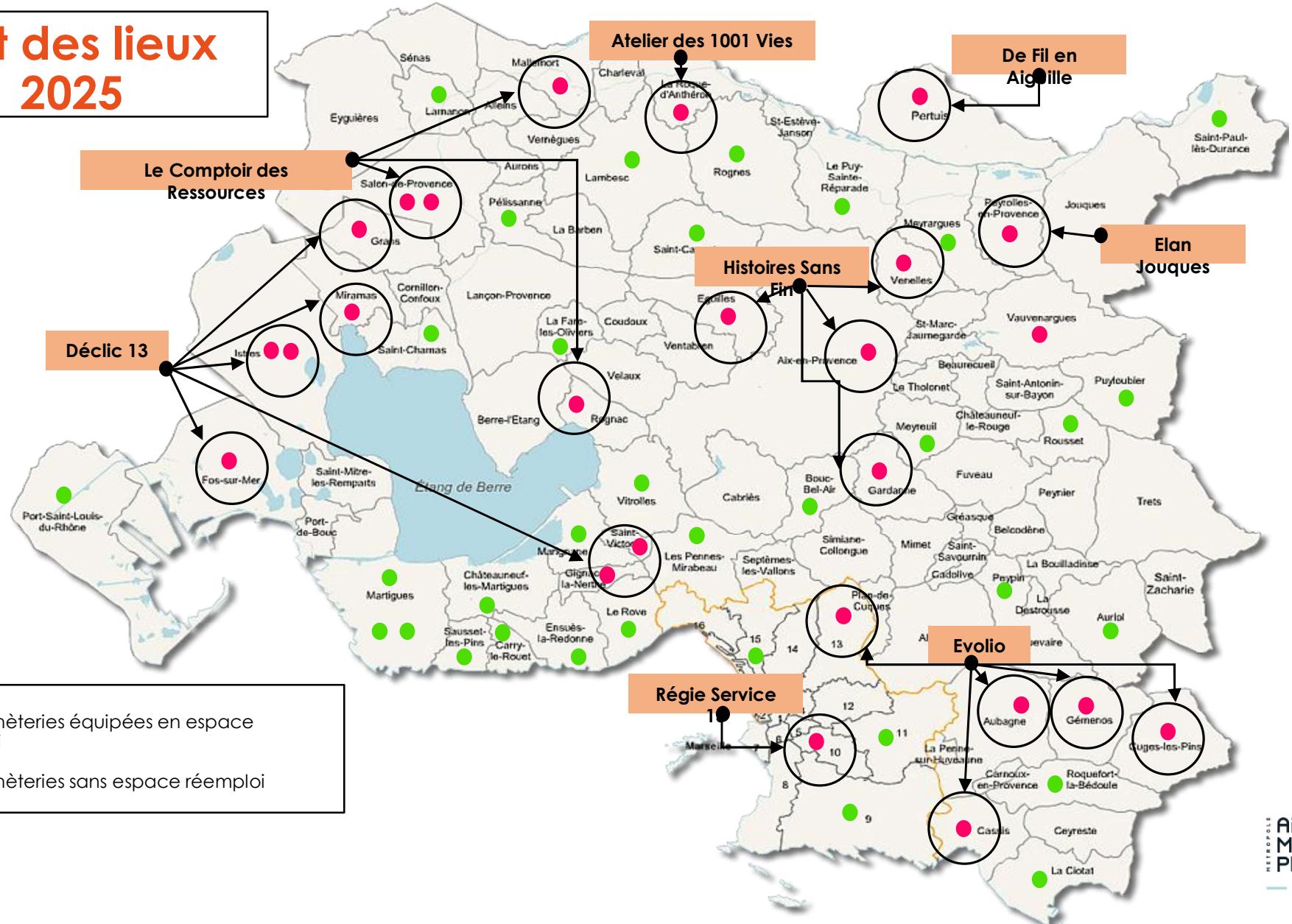
Une solution de réemploi par commune, ou regroupement de petites communes dont 100 % des déchèteries, sauf si contrainte forte de place, avec solution de réemploi :

- Mise en œuvre l'appel à projet "Réemploi - réparation réutilisation" avec les ressourceries - recycleries partenaires
 - Mobilisation des acteurs du réemploi œuvrant sur le territoire de la Métropole
 - Vote en février 2024 de **la stratégie métropolitaine de promotion du Réemploi des déchets ménagers et assimilés 2025 - 2030**
- Enjeu : baisser le volume de déchets collectés en porte à porte ou en déchèteries.

Bilan 2019 – 2025 :

- La Métropole accompagne en 2025 pour un montant de **600 000 €** des structures de l'ESS à travers des **appels à projets** sur le réemploi des objets
- 45 % des déchèteries proposent un espace réemploi en partenariat avec les ressourceries
- **1 530 tonnes** collectées dans les espaces réemploi des déchèteries

Etat des lieux 2025



⇒ une baisse globale des tonnages collectés, mais des différences notables selon les déchèteries

202,5

tonnes d'objets collectées
par les ressourceries dans les
espaces réemploi

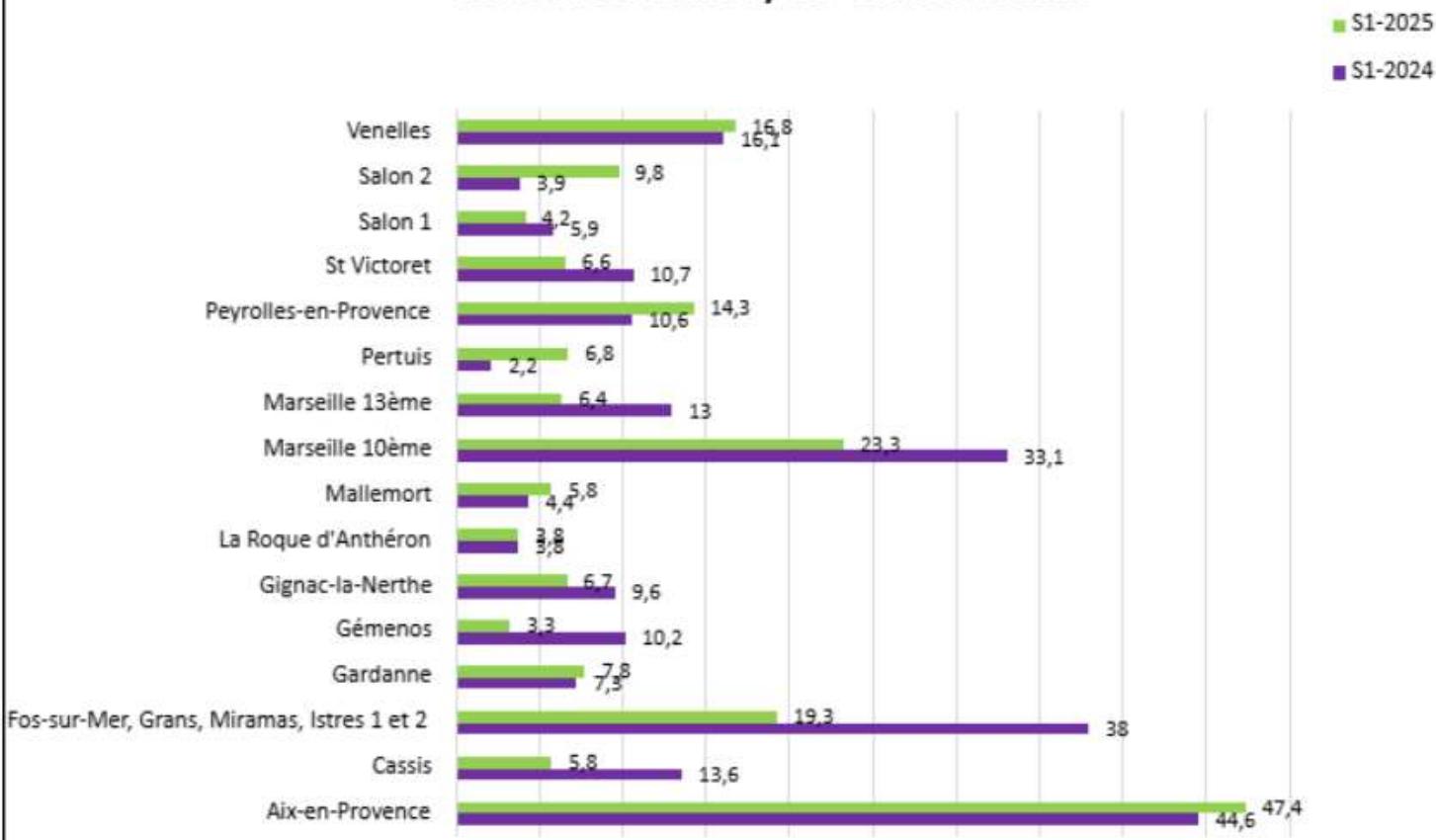


17,1%

de diminution des tonnages
collectés dans les espaces
réemploi entre 2024 et 2025



EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS 1er semestre 2024 / 1er semestre 2025



AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

ACTION A4-1 MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES POINTS POUR LE RÉEMPLOI

Impacts attendus : 1 700 tonnes à partir de 2025

- Estimation du tonnage évité : 1 530 tonnes

Evaluation qualitative de l'action par AMP et partenaires associatifs

Incitation des associations à avoir un suivi fin de leurs indicateurs

Pistes de réflexion pour la suite

- Faire connaître et pérenniser le dispositif
- Accompagner le changement de pratique vers l'autoréparation des objets par les usagers : sensibilisation, prêt d'outil, formation à l'utilisation des outils
- Faire connaître les lieux proposant des produits de seconde main et acceptant les dons
- Faire connaître la "caravane du réemploi" : ressourceries éphémères dans les communes

AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS ACTION A4-2 PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI / RÉUTILISATION DES TEXTILES

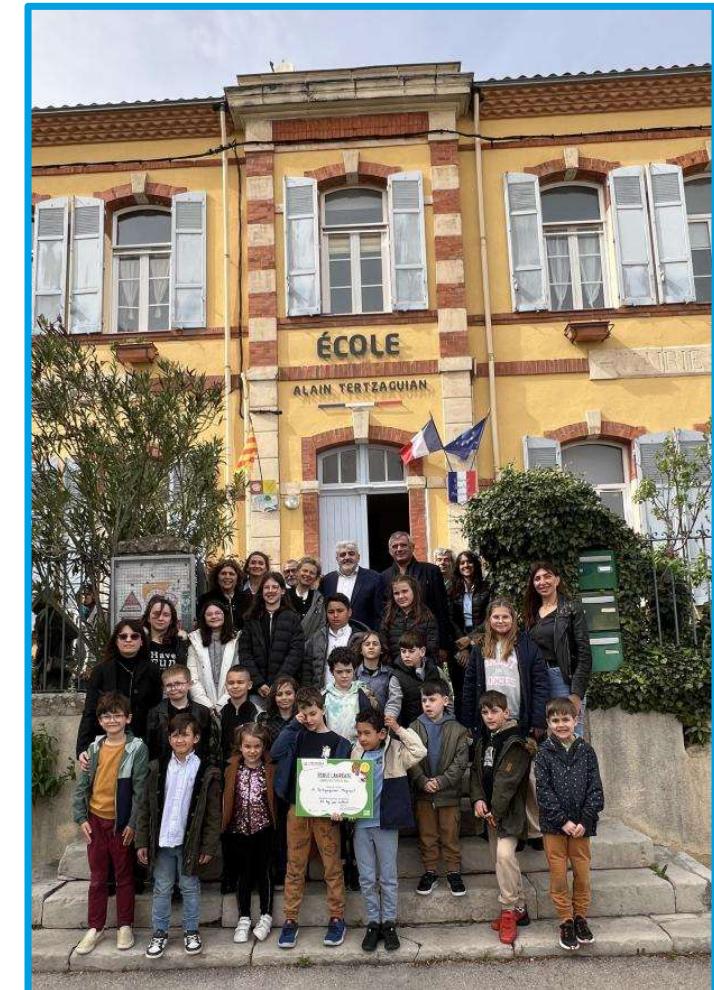
Déploiement des colonnes textiles sur le domaine public et accompagnement des porteurs de projet en lien avec le textile



Organisation de la Course des textiles



ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

ACTION A4-2 PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI / RÉUTILISATION DES TEXTILES

Action 2019 – 2025

L'objectif pour la Métropole est d'atteindre 2,6 Kg/habitant/an grâce au déploiement de nouveaux points et mailler le territoire avec 1 point pour 2 000 habitants en milieu urbain et 1 point pour 1 500 habitants en dehors :

- Mise en œuvre en 2022 d'un Appel à projet pour la "Mise en place d'une récupération de Textiles, linge et Chaussures en vue de leur réutilisation / réemploi - 2023 – 2028 »
- Enjeu : baisser le volume des textiles dans les ordures ménagères

Bilan 2019 – 2025 :

- **885 PAV** textiles sur le domaine public et privé en 2025, soit 1 pour 2 157 habitants
- Plus de **21 200 tonnes de Textiles**, Linges de maison et Chaussures collectées en 6 ans
- Performance de **2,7 Kg/habitant/an** en 2024 (Moyenne nationale : **3,5 Kg/habitant/an**)

AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

ACTION A4-2 PROMOUVOIR LE REEMPLOI / REUTILISATION DES TEXTILES

Impacts attendus : 4 300 tonnes à partir de 2025

➤ Tonnage collecté en 2024 : 5 139 tonnes

Evaluation et amélioration du dispositif

- Dispositif basé sur le déploiement de colonnes sur les domaines public & privé non suffisant en raison de :
 - Difficultés récurrentes sur la filière comme la crise de 2025 => problème d'exutoires
 - Fort vandalisme, augmentation des débordements qui contribuent à la mauvaise image de la filière
 - Opérateurs en attente du nouveau cahier des charges et d'un soutien à la collecte
- Besoin d'expérimenter de nouveaux canaux de collecte en accord avec le futur cahier des charges de Refashion pour le financement

AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

ACTION A4-2 PROMOUVOIR LE REEMPLOI / REUTILISATION DES TEXTILES

* ACTION SUPPLEMENTAIRE POUR EXPERIMENTER

La Métropole est lauréate de l'appel à expérimentation « Reboost » de l'éco organisme Refashion :

- Organisation d'un concours inter école pour rapporter le maximum de textiles par enfants sur une durée de quelques semaines : **La Course des textiles**
- Organisation d'une Course pour les agents de la Métropole.

Bilan 2019 – 2025 :

- **Course des textiles dans les écoles en 2022, 2023 et 2024 : 54 écoles** participantes et **40,8 tonnes** collectées
- **Course des agents : 13 sites** durant 4 semaines et **2,07 tonnes** collectées

Amélioration du dispositif

- Sensibilisation des enfants à pérenniser tout en mobilisant davantage les parents et l'école
- A l'étude : collecte pérenne dans les écoles via le dispositif proposé par Refashion compte tenu du contexte difficile des opérateurs avec la filière textile

AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

ACTION A4-2 PROMOUVOIR LE REEMPLOI / REUTILISATION DES TEXTILES

Pistes de réflexion pour la suite issus d'un groupe de travail avec les associations (juin 2025)

- Développement de nouveaux canaux de collecte des textiles
- Sensibilisation à l'upcycling, organisation d'ateliers à des tarifs solidaires, participer à la slow fashion week avec un évènement de "mode" durable
- Organisation de stands sur les vides greniers avec une sensibilisation à faire sur place auprès des organisateurs
- Mise en place de stands de réparation et de stands des ressourceries sur les brocantes
- Faire connaître le bonus réparation en incitant les usagers à faire réparer leurs chaussures et leurs vêtements.
- Favoriser le développement de friperies et ressourceries attractives (rayons bien agencés pour attirer les clients)
- Réflexion à avoir sur l'évolution vers un nouveau modèle économique de la filière textile locale, le relocalisation de la valorisation

BILAN GLOBAL DE L'AXE 4

Points forts

- Lancement de la Stratégie métropolitaine de promotion du réemploi (février 2024)
- Harmonisation des indicateurs de suivi avec les partenaires du réemploi
- Animation du réseau des acteurs du réemploi

Points faibles

- Modèle économique de la filière textile très fragile
- Maillage du territoire à poursuivre
- Peu de points de vente et de boutiques de seconde main pour écouler les flux
- Les habitants connaissent peu les acteurs du réemploi.



**ANALYSE DU BILAN
PLAN DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**

2019-2025

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

ANALYSE DU BILAN DE 2019 - 2025

Points forts :

- Engagement fort des élus dans la démarche et budget conséquent
- Nombreux acteurs locaux moteurs
- Expérience forte sur le sujet de la prévention depuis 2010
- Toutes les actions "types" de prévention sont mises en oeuvre (
- Lancement des AAP pour soutenir le développement des filières en partenariat avec l'ESS
- Mise en place d'animation de réseaux (réemploi, communes...)

Points faibles :

- Harmonisation qui a démarré en 2023
- Territoire très vaste et diversifié
- Difficulté pour
 - **massifier** les actions
 - **faire connaître les solutions**
 - vérifier le réel impact sur les tonnages des actions de prévention

Coordination complexe avec les éco-organismes pour optimiser les moyens



MODECOM 2024 - RESULTATS

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

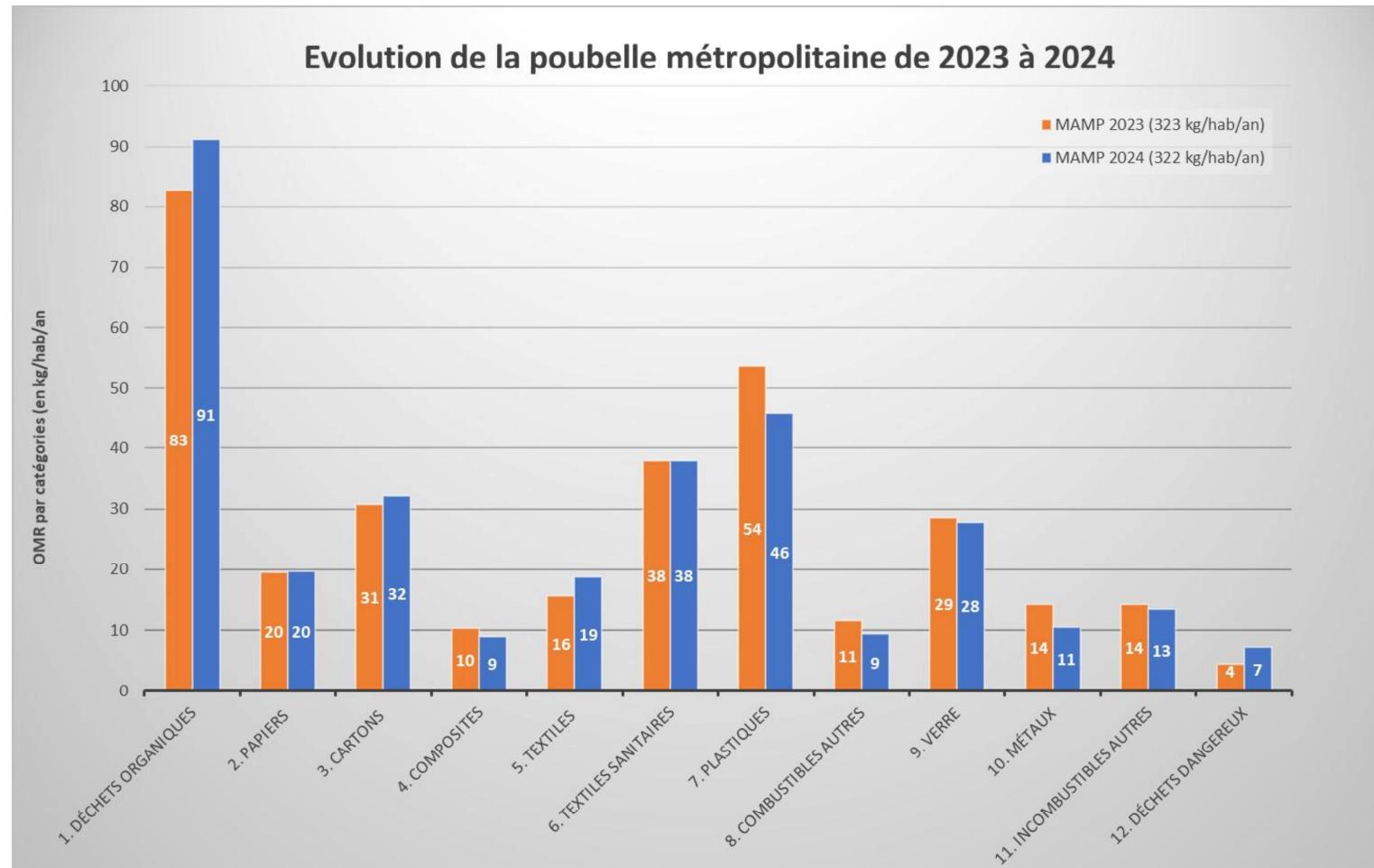
CAMPAGNE ANNUELLE DE CARACTÉRISATION

- Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a lieu chaque année pour :
 - Établir un diagnostic qualitatif des gisements de déchets
 - Estimer les quantités des déchets valorisables supplémentaires
 - Déterminer s'il existe des spécificités par zone d'exploitation
- En établissant le potentiel de matière valorisable, ces résultats offrent une visibilité sur les actions menées et constituent une véritable aide à la décision pour les actions futures.
- En effet, cette connaissance est importante tant pour les actions de prévention que pour l'optimisation des filières de valorisation. Elle participe à l'orientation des choix stratégiques, techniques et organisationnels.

CAMPAGNE ANNUELLE DE CARACTÉRISATION

- La méthodologie employée est celle du MODECOM (**Méthode DE Caractérisation des Ordures Ménagères**) préconisée par l'ADEME. Elle sert à déterminer la composition des déchets collectés par le service public.
- Concrètement, des échantillons de déchets sont prélevés selon des protocoles normalisés et un plan d'échantillonnage adapté. Ils sont ensuite triés sur une table de tri en différentes catégories : déchets putrescibles, papiers, cartons, plastiques... .
- En 2024, 48 caractérisations ont été faites pour permettre la couverture de l'ensemble du territoire métropolitain (avec l'ajout de secteurs comme Aubagne ou Vitrolles par rapport à 2023), réparties sur les 3 zones d'exploitation (Est, Ouest et Marseille).
- Les différentes typologies d'habitats sont représentées :
 - Urbain (42 caractérisations)
 - Rural (4 caractérisations)
 - Touristique (2 caractérisations)
- Chaque secteur a été vu 2 fois (au printemps et en automne)

ÉVOLUTION DE LA POUBELLE DE LA MÉTROPOLE



Les papiers, les cartons et le verre présents dans les ordures ménagères sont stables, mais les cartons restent 2 fois plus élevés par rapport à la moyenne nationale.

Si les plastiques baissent de 15 % et les métaux de 21 % entre 2023 et 2024, un effort reste cependant à faire sur les plastiques au regard des résultats nationaux.

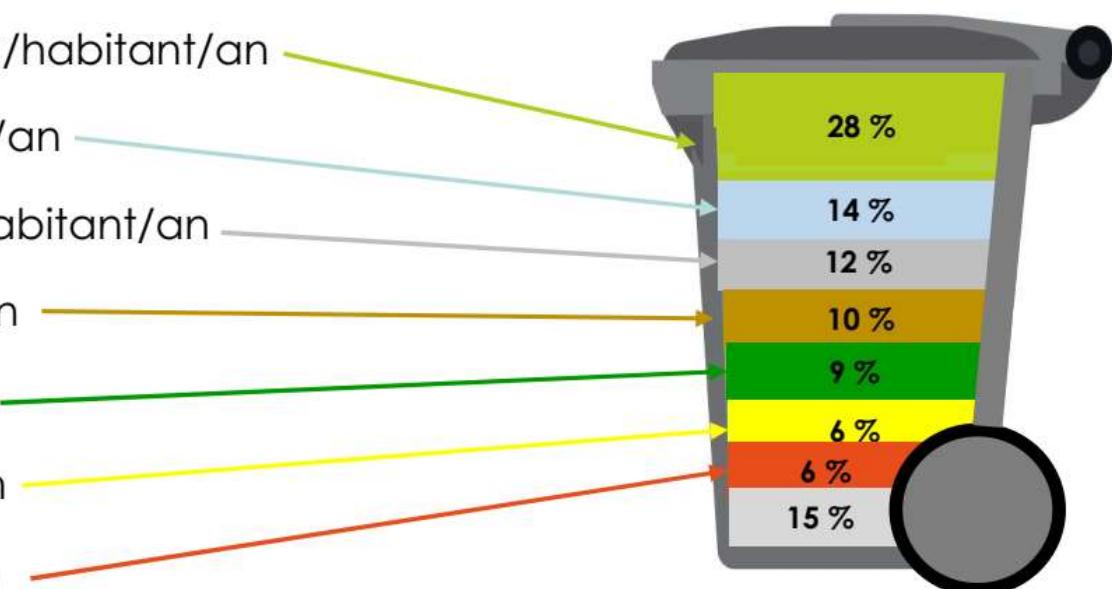
Les textiles augmentent (+19%) ainsi que les déchets organiques (+10%) par rapport à 2023.

RÉSULTATS 2024 DU MODECOM DE LA MÉTROPOLE

Afin d'orienter plus finement ses actions de réduction des déchets, la Métropole réalise des caractérisations des déchets ménagers pour connaître plus précisément la part valorisable dans la poubelle résiduelle :

Les gisements les plus importants à valoriser sont respectivement :

- **Déchets organiques** : 91 Kg/habitant/an
- **Plastiques** : 46 Kg/habitant/an
- **Textiles sanitaires** : 38 Kg/habitant/an
- Cartons : 32 Kg/habitant/an
- Verre : 28 Kg/habitant/an
- Papiers : 20 Kg/habitant/an
- Textiles : 19 Kg/habitant/an



LES GISEMENTS ÉVITABLES

En termes de matières présentes dans les ordures ménagères, les déchets les plus présents et évitables sont dans l'ordre :

- 1 – **Les déchets organiques** : évitables en partie grâce au compostage
- 2 – **Les plastiques** : évitables grâce au tri et aux apports en déchèterie (REP)
- 3 – **Les textiles sanitaires** qui servent à l'hygiène intime, du corps et de la maison : lingettes, essuie-tout, serviettes en papier, mouchoirs (ces 3 derniers peuvent se composter), couches jetables, coton-tiges. Ces derniers sont évitables en passant pour certains à des versions plus durables, **en sortant de l'usage unique**.
- 4 - **Les cartons** : évitables grâce aux bacs et colonnes de tri emballages et cartons
- 5 – **Le verre** : évitable grâce aux colonnes verre

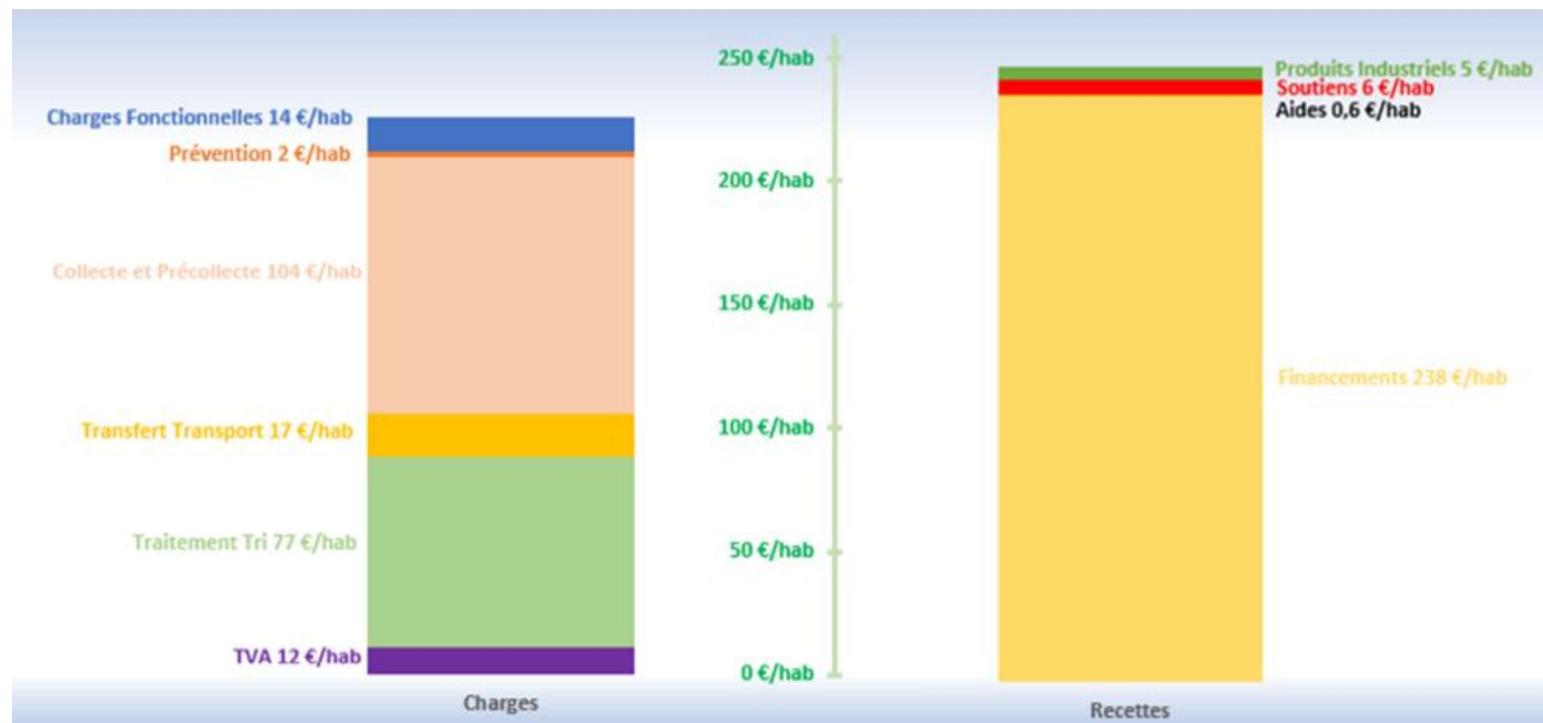


BILAN FINANCIER
**PLAN DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**

2019-2025

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

PART DE LA PRÉVENTION DANS LES DÉPENSES DÉCHETS



Cout global de la gestion des déchets : 226 € HT/habitant et 380 € HT/tonne en 2024

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLE
Aix
Marseille
Provence
Métropole

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PRÉVENTION PAR AN

	Dépenses en € TTC 2019	Dépenses en € TTC 2020	Dépenses en € TTC 2021	Dépenses en € TTC 2022	Dépenses en € TTC 2023	Dépenses en € TTC 2024
<i>Rapport annuel</i>	1 815 434	1 845 705	2 224 630	2 922 397	3 203 304	4 044 106
Population	1 873 707	1 878 061	1 889 666	1 898 561	1 903 173	1 911 311
Coût en €/habitant	0,97	0,98	1,18	1,54	1,68	2,12

Le budget moyen consacré à la prévention des déchets est de **2 676 000 €/an** pour atteindre plus de 4 000 000 en 2024, soit **2,12 € HT/habitant**

Le coût préconisé pour l'animation d'un programme de prévention des déchets est d'environ **2 €/habitant**

RÉPARTITION TOTALE DES DÉPENSES DE PRÉVENTION PAR AXES

Les dépenses des actions des axes 1, 3 et 4 se répartissent équitablement :

